



Genève, le 4 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures et de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique

Une 100ème e-démarche au catalogue de l'administration cantonale

L'Etat de Genève propose sa centième démarche en ligne avec la demande d'aide financière du bureau de l'intégration des étrangers (BIE). Cette nouvelle e-démarche s'ajoute aux treize réalisées par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) en 2019. Le canton de Genève compte aujourd'hui plus de 200'000 utilisateurs des e-démarches, ce qui représente une augmentation de 33% depuis 2017.

Lancé en 2008, le développement de la cyberadministration de l'Etat de Genève a notamment permis la mise en place de la plateforme e-démarches, l'évolution de l'administration fiscale en ligne grâce à l'identité numérique genevoise autorisant une déclaration "zéro papier" ainsi que la refonte du [site internet officiel de l'Etat](#) en vue de mieux [l'orienter vers les besoins des usagers](#).

Les e-démarches les plus populaires sont celles proposées par l'office cantonal de la population, ainsi que celles concernant les poursuites et faillites, la fiscalité et le registre des entreprises. Pour ces quatre domaines, on a dénombré l'an dernier 2,2 millions de transactions numériques, soit 80% du total des transactions.

Pour permettre aux citoyens et aux entreprises d'interagir en toute sécurité avec l'administration, l'OCSIN met à leur disposition une plateforme unique d'accès sécurisé et confidentiel à l'ensemble des démarches administratives en ligne. Professionnel ou particulier, chacun peut, par exemple, annoncer un changement d'adresse, gérer ses impôts ou demander un soutien financier. Le [catalogue des prestations en ligne](#) est accessible depuis le site internet officiel de l'Etat.

Dans l'optique de simplifier encore le quotidien administratif des usagers, l'OCSIN complétera cette offre d'ici la fin de l'année avec un espace numérique unique, dans lequel le citoyen pourra retrouver l'ensemble de ses e-démarches et de ses échanges avec l'administration. En parallèle, le canton continuera à enrichir son offre de prestations en ligne.

Pour rappel, l'OCSIN est chargé d'élaborer et de concrétiser la [stratégie des systèmes d'information et de communication](#) de l'administration cantonale ainsi que sa politique de sécurité de l'information. Il esquisse les contours de la [politique du numérique](#) du Conseil d'Etat, visant à faire du canton un acteur important de la transformation de notre société, induite par l'essor du numérique. La transformation numérique de l'Etat s'appuie sur un cadre légal récent, la [loi sur l'administration en ligne](#) et son [règlement d'application](#), entrée en vigueur le 3 juillet 2019. Ce cadre permet d'établir la cohérence nécessaire dans le traitement des communications numériques entre l'administration genevoise et les usagers.

Pour tout complément d'information:

M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures, et M. Eric Favre, directeur général de l'OCSIN, en contactant Mme Karen Troll, chargée de communication, DI, T. 076 491 42 29, karen.troll@etat.ge.ch